

La CFDT confirme sa deuxième place dans les Fonctions publiques et devient la 1^{ère} organisation syndicale de France privé-public

Le 6 décembre 2018 se sont tenues les élections professionnelles dans toute la Fonction publique. Ce sont 5 150 092 agents, fonctionnaires titulaires ou stagiaires, contractuels, ouvriers de l'État, enseignants des établissements privés sous contrat, fonctionnaires de La Poste, d'Orange, de Pôle Emploi, etc., qui ont été appelés à voter pour élire leurs représentants dans les 22 000 instances de dialogue social.

La représentativité syndicale est, depuis la loi du 5 juillet 2010, basée sur les résultats obtenus aux élections en Comités techniques. Ce sont ces résultats qui sont présentés.

	Élections aux comités techniques
Fonction publique de l'État	des Ministères, Établissements publics administratifs, Autorités indépendantes, fonctionnaires de La Poste et d'Orange, Enseignants des établissements privés sous contrat...
Fonction publique Territoriale	des Collectivités locales et de leurs Établissements publics administratifs
Fonction publique Hospitalière	des Établissements publics de santé et établissements publics social et médico-social

Une participation en assez forte baisse à -3%

		2008-2010-2011	2014	2018	Évolution 2018/2014 (%)
Fonction publique de l'État	Inscrits	2 275 910	2 255 728	2 244 918	-0,5
	Votants	1 205 241	1 179 915	1 141 324	-3,3
	Participation	53,0 %	52,3 %	50,8 %	-1,5
Fonction publique territoriale	Inscrits	1 695 934	1 892 961	1 846 275	-2,5
	Votants	1 001 485	1 039 382	955 617	-8,1
	Participation	59,1 %	54,9 %	51,8 %	-3,1
Fonction publique hospitalière	Inscrits	1 005 673	1 064 268	1 058 899	-0,5
	Votants	512 790	534 243	468 431	-12,3
	Participation	51,0 %	50,2 %	44,2 %	-6,0
Total Fonction publique	Inscrits	4 977 517	5 212 957	5 150 092	-1,2
	Votants	2 719 516	2 753 540	2 565 372	-6,8
	Participation	54,6 %	52,8 %	49,8 %	-3,0

La participation est en forte baisse à - 3% passant pour la première fois sous la barre des 50%. Le passage de plus en plus important au vote électronique ne suffit pas à expliquer cette baisse, ni les bugs qui ont pu survenir dans l'envoi du matériel de vote par correspondance.

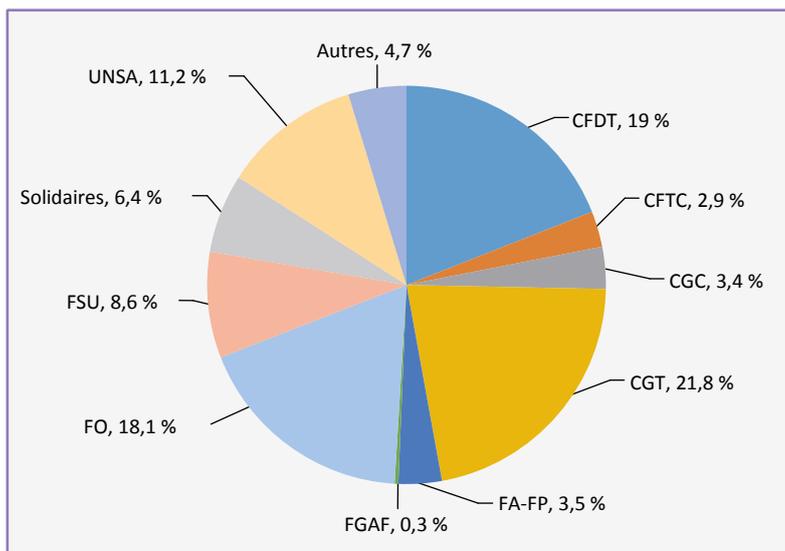
Une réflexion est à mener pour mieux analyser ce phénomène qui s'amplifie de scrutin en scrutin.

La CFDT consolide sa deuxième place dans la Fonction publique

Avec 19 % des suffrages dans les trois versants de la Fonction publique (en baisse de 0,3 point), la CFDT conforte sa place de 2^{ème} organisation syndicale chez les agents publics, fonctionnaires et contractuels, ses concurrents directs accusant une baisse plus importante (CGT -1,2 et FO - 0,5 point).

En plaçant largement en tête les trois principales confédérations françaises (58,9 % des voix), les agents publics font majoritairement confiance au syndicalisme interprofessionnel.

La CFDT baisse de 0,1 point à l'État, augmente de 0,2 à la Territoriale et baisse de 0,7 à l'Hospitalière. La CFDT réduit considérablement son écart de voix avec la CGT passant de 100 000 à 65 000, lui permettant de ravir la 1^{ère} place tout secteur confondu (public-privé) à la CGT.



Les positions dans l'ensemble des trois versants de la Fonction publique ne sont pas modifiées par rapport aux dernières élections professionnelles. La CGT obtient 21,8 % des voix (-1,2 point par rapport à 2014).

La CFDT est en seconde position avec 19,0 % (-0,3 point) suivie de FO (18,1 % ; -0,5 point), de l'UNSA (11,2 % ; +0,8 point), de la FSU (8,7 % ; +0,8 point) et de Solidaires (6,3 % ; -0,5 point). La FA FP et la CGC recueillent respectivement 3,5 % et 3,4 % des voix. Enfin, la CFTC obtient

2,9 % des voix.

Dans la Fonction publique de l'État, FO totalise 17,1 % (+0,1 point), FSU 16,3 % (+0,7 point), l'UNSA 15,9 % (+1,0 point), la CFDT 13,9 % (-0,1 point) et la CGT 12,1 % (-1,4 point).

Solidaires et la CGC obtiennent respectivement 7,6 % et 6,1 % des voix. La CFTC obtient 2,7 % des voix.

Dans la Fonction publique territoriale, la CGT obtient 28,8 % (-0,8 point), la CFDT 22,5 % (+0,2 point), FO 16,0 % (-1,7

point) et l'UNSA 8,3 % (+0,1 point). FSU progresse de 0,5 point pour atteindre 3,8 % égalisant Solidaires (+0,2 point) et tous deux devancent la CFTC (3,5 % ; inchangé).

Dans la Fonction publique hospitalière, la CGT obtient 31,6 % des voix (-0,1 point), la CFDT 24,3 % (-0,7 point) est devancée par FO 24,8 % (+1 point). Solidaires perd 0,1 point à 8,4 % et l'UNSA gagne 0,6 point à 5,5 %.

Résultats des élections dans la Fonction publique par affiliation (en milliers de voix)

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres	Total
Fonction publique de l'État	148,6	28,9	65,2	129,8	19,2	3,3	183,8	175,1	81,2	171,3	68,6	1 075,1
Fonction publique territoriale	202,6	31,0	13,5	258,1	64,0	3,0	144,4	34,0	35,6	74,0	37,4	897,7
Fonction publique hospitalière	107,9	10,7	2,6	140,4	2,1	1,7	110,2	0,1	37,8	25,1	8,3	446,9
Ensemble fonction publique	459,1	70,6	81,2	528,3	85,3	8,0	438,5	209,3	154,5	270,3	114,3	2 419,6

La CFDT présente dans les trois versants

La CFDT obtient de manière relativement équilibrée, des voix dans les trois versants de la Fonction publique, les parts proportionnelles provenant de l'Hospitalière et de la Territoriale étant plus importantes. Seules les trois principales confédérations sont dans cette situation.

Les trois quarts des voix obtenues par la FSU, proviennent des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui ne représentent pourtant que 20 % du total des électeurs des trois versants de la Fonction publique.

Plus d'un tiers des voix de l'UNSA proviennent également de ces deux ministères.

Enfin, Solidaires doit un bon tiers de son résultat aux voix recueillies à La Poste, à Orange et aux ministères de Bercy (10 % du total des électeurs des trois versants).

La représentativité au niveau Fonction publique

Les agents publics n'ont pas voté pour élire leurs représentants dans les instances de dialogue social de la Fonction publique. L'attribution des sièges est calculée par agrégation de l'ensemble des résultats obtenus en Comité technique par chaque organisation syndicale.

Chaque versant dispose d'une instance. Ce sont les Conseils supérieurs de la Fonction publique de l'État (CSFPE), de la Territoriale (CSFPT) et de l'Hospitalière (CSFPH). Il existe une instance pour la Fonction publique compétente sur les sujets d'ordre général, le Conseil commun de la Fonction publique (CCFP).

La composition des instances supérieures de la Fonction publique à l'issue du renouvellement général des instances donne lieu à une redistribution limitée des sièges entre les organisations syndicales.

Au CSFPE, l'Unsa gagne un siège au détriment de Solidaires ; au CSFPT, Solidaires gagne un siège au détriment de la FA-FP et aucun changement n'est observé au CSFPH.

Au Conseil commun de la Fonction publique, la CGT perd un siège au profit de la FSU.

La CFDT conserve le même nombre de sièges (19) qu'à l'issue des précédentes élections. Seules cinq organisations sont présentes dans les quatre instances, la CFDT, la CGT, FO, Solidaires et l'Unsa.

Élections 2018 : nombre de sièges obtenus

2018 2022	CCFP	CSFPE	CSFPT	CSFPH	Total par OS	Delta 2018 2014
CGT	7	3	7	7	24	- 1
CFDT	6	3	5	5	19	—
FO	6	4	4	5	19	—
UNSA	3	4	2	1	10	+ 1
FSU	3	4			7	+ 1
Solidaires	2	1	1	2	6	—
FA FP	1		1		2	- 1
CFE-CGC	1	1			2	—
CFTC	1				1	—
TOTAL	30	20	20	20	90	idem

CCFP : Conseil commun de la Fonction publique

CSFPE : Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État

CSFPT : Conseil supérieur de la Fonction publique Territoriale

CSFPH : Conseil supérieur de la Fonction publique Hospitalière

La CFTC n'a aucun siège dans les Conseils supérieurs, mais obtient toutefois un siège au Conseil commun avec 2.9 % des voix.

Dans la Fonction publique, la CFDT a gardé son siège au comité technique central des DDI.